

L'AC Clermont de l'Oise organise pour cette année 2021 une course virtuelle et **Solidaire** :



Pour aider les parents de **Chloé** et **Ethan**.

Règlement :

Article 1 : Date et circuit

Date : 26 et 27 juin 2021

Distance : **5km** ou **10km**. Le but est de réaliser un parcours en courant ou en marchant de 5kms ou 10kms.

Circuit : libre (*Route, chemin, forêt...*)

Article 2 : Inscription

Catégorie : La course virtuelle est ouverte à partir de la catégorie minimale (*né en 2007 ou avant*)

Inscriptions : Les inscriptions se font uniquement en ligne depuis la page dédiée du site Internet du club <https://www.athletic-club-clermontois.fr/clermontrail/informations.html>

Tarif : 10€ par participants. L'intégralité des droits d'inscriptions seront reversés à la cause de Chloé et Ethan

Article 3 : Assurances

En s'inscrivant, les participants acceptent de courir/marcher sous leur entière responsabilité et de dégagent les organisateurs de la leur.

Les mineurs participent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Article 4 : Récompenses

Il n'est pas établi de classement ou de podium

Un T-shirt aux couleurs du Clermontrail sera offert pour les 350 premiers inscrits, dans la limite des tailles disponibles (*modalité de retrait disponible sur le site internet du club organisateur*)

Des récompenses seront attribuées par tirage au sort entre tous les participants. (*Liste des lots disponible sur le site du club organisateur*)

Article 5 : Participation

Lors de leur inscription, les participants recevront un dossard personnalisé. Ce dernier devra être imprimé et porté le jour de la course.

Les participants devront faire un selfie (*avec le dossard visible*), puis publier la photo sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/ClermonTrail/> preuve de leur participation.

Article 6 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs ou leurs ayants droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation à la course, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et ce sans prétendre à une contrepartie financière.

Article 7 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisation se réserve le droit d'annuler, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 8 : CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n° 78 ---17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous en faire la demande, en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et si possible le numéro de dossard : AC Clermont, hôtel de ville, 7 rue du Général Pershing – 60600 Clermont de l'Oise.

Article 9 : Acceptation

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.